



CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL
INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT

Saarland - Lorraine - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -
Région Wallonne - Communauté Française de Belgique -
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens

23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél : (352) 466966-1 Fax : (352) 466966-209

Résolution

Les infrastructures de transport en Grande Région

1. Prenant compte de la **mission** assignée au Conseil Parlementaire Interrégional
 - de promouvoir le rôle économique et culturel de la Grande Région par une étroite coopération entre les régions,
 - de contribuer à long terme au développement d'une perspective de coopération transfrontalière dans les domaines qui sont de la compétence normative de chaque région et également
2. des perspectives développées dans Vision d'Avenir 2020 concernant les lignes à grande vitesse et les voies fluviales - chapitre 8 « Regards sur la Grande Région en 2020 », sous titre « Transport & mobilité » (pages 41 à 46),
3. le CPI constate:

que des infrastructures de transport bien aménagées en Grande Région font partie des conditions indispensables pour un développement économique prospère et durable. Les liaisons aériennes, fluviales et ferroviaires ainsi que la circulation routière sont des voies de transport indispensables pour une économie croissante.
4. Cela signifie pour la **Ligne à Grande Vitesse Paris-Est de la France / Sud-Ouest de l'Allemagne** :
 - 4.1 La Ligne à Grande Vitesse Paris-Est de la France / Sud-Ouest de l'Allemagne (LGV-Est) connecte la Grande Région au réseau à grande vitesse européen et la relie aux centres économiques de Paris, Rhin-Main et Neckar. L'axe nord passant par Forbach, Sarrebruck, Kaiserslautern et Mannheim est très prisé. Cependant, l'aménagement prévu de l'axe sud entre Baudrecourt et Strasbourg ne restera pas sans conséquences pour l'axe nord. Alors qu'actuellement le gain de temps de l'axe nord LGV-Est entre Paris et Francfort s'élève à 40 minutes, il est probable qu'après la réalisation des aménagements (tunnel des Vosges) la durée du trajet de l'axe sud soit plus courte, et ce malgré un kilométrage supérieur.

4.2 Le CPI demande aux états nationaux de continuer à améliorer les infrastructures et à réduire les temps de trajet afin que l'axe nord reste concurrentiel et que les Trains à Grande Vitesse ne passent pas à côté de la Grande Région. Il faudrait pour cela notamment optimiser la liaison entre Baudrecourt et la frontière franco-allemande pour atteindre des vitesses plus élevées. Les mesures d'aménagement prévues pour la liaison entre Sarrebruck et Mannheim doivent être anticipées et d'autres mesures d'optimisation financièrement faisables doivent être réalisées.

5. Cela signifie pour la **voie fluviale de Moselle**:

5.1 La Moselle est devenue une artère vitale indispensable en particulier pour l'industrie minière et métallurgique de la Grande Région. Avec le développement économique, cette voie fluviale a atteint les limites de ses capacités. Les écluses de la Moselle avaient été conçues pour accueillir 10 millions de tonnage par an, mais actuellement elles doivent assumer un volume de transport annuel de 15 millions de tonnes. Les prévisions partent même d'un tonnage annuel transporté de 18 millions d'ici 2015. S'y ajoute le volume de la houille qui ne sera plus exploitée par la Sarre à partir de 2012 et devra être importée. Il faut également tenir compte du trafic touristique fluvial si important pour les habitants du Rhin et qui est prioritaire par rapport au trafic marchand.

5.2 C'est pourquoi le CPI demande l'aménagement des écluses de la Moselle déjà existantes pour pouvoir faire face aux nouveaux enjeux. Chaque écluse doit être modernisée et munie d'un second sas. Ces mesures figurent d'ores et déjà dans la liste des mesures urgentes du plan de transport fédéral. Une réalisation intégrale de ces aménagements ne sera pourtant pas possible avant 2032. Ce délai est inadmissible, surtout en tenant compte des longues attentes des bateaux marchands aux écluses, ce qui entraîne une nette augmentation des coûts de transport. S'y ajoute les longues fermetures des sas des écluses qui nécessitent un entretien intensif en raison de leur âge élevé (environ 40 ans).

6. Le CPI appelle les membres du Sommet de la Grande Région à accorder la plus haute priorité aux perspectives et mesures visant une amélioration constante des infrastructures de transport de la Grande Région.

Luxembourg, le 5 décembre 2008